

**VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)**

**CONSEIL MUNICIPAL  
5 JUIN 2026**



Date de la convocation : 29/05/2026

Date d'affichage : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 30

Représentés régulièrement convoqués : 3

Absents : 0

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Marie MABILLE, Arnaud DAUXERRE, Mélanie VAUCHEL, Aurélien BEHENGARAY, Carine BORIES, Basile BERNARD, Marion LECOQ, Jérôme ROBERT, Michel PHILIPPE, Hervé ADEUX, Patricia RENAULT, Isabelle HERBERT, Annie JEANNE, Eric DELSAU, Thierry GASNIER, Cécile GOMEZ, Claire DUBOIS, Virginie LE PIOLOT-DIOUBATÉ, Anne VON THENEN, Marielle GUILLEMIN, Mathias MARMIEYSSE, Grégory DEREN, Nassima HAMADI (GHAMDANE), Nicole BERCES, Frédéric ABRAHAM, Antoine AMELINE DE CADEVILLE, Jonas HADDAD, Angélique SEMICHON, Sosthène LOSER

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

M Philippe Emmanuel CAILLÉ pouvoir à Mme Marie MABILLE, M Fabrice LEFRANCOIS pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL, Mme Marie-Pierre DOUTRIAUX pouvoir à M Jonas HADDAD

**Secrétaire de séance** : Mme Marielle GUILLEMIN

**8 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ADOPTION**

Rapporteur : Thierry GASNIER au nom du Conseil de la Municipalité

2026\_048

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, et L.2121-14,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant l'avis de la Commission finances,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal de la Ville,

Considérant la concordance des écritures du compte administratif et du compte de gestion dressé par le Comptable public,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026  
DELIBERATION N°2026\_048

Envoyé en préfecture le 11/06/2026  
Reçu en préfecture le 11/06/2026  
Publié le  
ID : 076-217601087-20260605-2026\_048-DE



Après avoir élu Monsieur GASNIER président de séance et demandé au Maire de quitter la salle,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adopter le compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal de la Ville, tel qu'exposé ci-avant, et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

---

PJ : document budgétaire CA 2025 du budget principal de la Ville, liste des restes à réaliser 2025.

-----  
Jonas HADDAD, Marie-Pierre DOUTRIAUX, Nicole BERCES, Antoine AMELINE DE CADEVILLE, Angélique SEMICHON et Frédéric ABRAHAM votent contre cette délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 27

Contre : 6

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**

**Théo PEREZ**

Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*